



Compte Rendu: Conseil Municipal du mercredi 30 mai 2018 à 20 h.

L'an deux mille dix-huit, le 30 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation 24/05/2018

Présents : Mesdames Claudine COURT, Thérèse RICHARD, Rose Marie BREUILLAUD, Ginette KANOU, Stéphanie GARNIER, et Messieurs René HRYNIOW, André TARDY, Bernard JARDY, Michel GIRAUD, Emmanuel DIDIER.

Absents ayant donné pouvoir : Gisèle MELONI pouvoir à Claudine COURT ; Nadège OLLIER pouvoir à Stéphanie GARNIER ; Guy BEAU pouvoir à Thérèse RICHARD.

Absente : Isabelle BAPTISTE.

Secrétaire : Emmanuel DIDIER.

1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente (21 mars 2018) : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Vote des subventions

Madame le Maire demande au conseil d'affecter les subventions budgétisées en 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes à l'unanimité :

ASSOCIATIONS	MONTANTS (en €)
BOULE DE LA MARE	367.86
COMITE DES FETES	300.00
CLUB JEUNESSE ET SPORTS	300.00
FOOTBALL CLUB BOISSET CHALAIN	300.00
LE BRIGADIER D'OR	300.00
CLUB AMITIES ET LOISIRS	300.00
SOU DES ECOLES	300.00
CANTINE	300.00
PHILA CLUB COLLECTIONS	300.00
GENTIANE ET COOKIE	150.00
ANCIENS D'ALGERIE	100.00
ARTS MARTIAUX DU FOREZ	300.00
FETE DU LIVRE (CENTRE SOCIAL MONTBRISON)	150.00
NOËL DES ENFANTS : Sou des Ecoles (le nombre d'enfants sera connu à la rentrée 2018)	10.00 par élève

La subvention à l'école pour classe transplantée ne sera pas reconduite : 11 voix contre, 2 pour.

3 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Madame le Maire informe le Conseil que le RGPD est entré en vigueur à compter du 25 mai 2018. Ce texte vient renforcer la protection des données à caractère personnel, prévue par la loi dite « Informatique et Libertés » de 1978. Il implique :

- l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD).
- une responsabilité nouvelle en matière de gestion et de sécurisation des données.
- une obligation d'information en cas de pertes de données à caractère personnel.
- un risque aggravé des sanctions (l'autorité territoriale est pénalement responsable en cas de non-conformité au règlement : risque d'amendes).

Loire Forez Agglomération propose de voir avec le CDG42 si celui-ci est en capacité d'accompagner les communes. En cas d'absence de réponse positive, la communauté d'agglomération pourrait adapter son offre et notamment les coûts induits par la mise à disposition d'un délégué.

Le conseil décide d'attendre et de voir avec l'informaticien de la commune.

4 Création et suppression de postes

Du fait de l'évolution de carrière de deux agents, Madame le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un emploi** d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04 avril 2018,

- **la suppression d'un emploi** d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

- **la création d'un emploi** d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04 avril 2018,

- **la suppression d'un emploi** d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications des emplois ainsi proposées à l'unanimité.

5 –Alimentation électrique des toilettes publiques

Madame le maire, Claudine Court expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage des toilettes publiques place de l'Eglise.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation
	Travaux		commune
Eclairage toilettes publiques	4 753 €	56.0 %	2 661 €
TOTAL	4 753 €		2 661 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage des toilettes publiques dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le maire pour information avant exécution.
- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

6- Questionnaire SIEL

René HRYNIOU (délégué au SIEL) informe le conseil que le SIEL – Territoire d'énergie Loire, a prévu un débat public pour les élus du comité syndical, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie début juin.

Des propositions ont été élaborées par les élus du bureau du SIEL.

Le conseil municipal est appelé à débattre et à sélectionner 10 propositions parmi les 30 proposées par le SIEL dans son questionnaire. Les propositions remportant le plus de votes au niveau départemental seront transmises à l'autorité du débat.

Le conseil sélectionne 10 propositions mais trouve les questions proposées peu compréhensibles.

7 – Programmation voirie 2019-2020

René HRYNIOU propose la programmation suivante au conseil :

- * 2018 : - Complément rue de la Passerelle, bicouche.
- * 2019 : - Chemin des Murettes qui avait été prévu initialement sur 2018, mais repoussé sachant que le SIVAP souhaite faire des travaux sur les réseaux.
 - Chemin des Guignols.
 - Chemin de l'Isle : reprofilage vers la passerelle à l'étude.
 - Chemin des Piorons : fin du chemin
- * 2020 : - Chemin de la Roche
 - Bords de Loire en cours de décision par tourisme si voie piétonne et cyclable.

8 – Questions diverses

Fête des TAP aura lieu le 18 juin 2018 à la salle des fêtes. Prévoir des plantes pour remercier tous les bénévoles.

Horaires école rentrée 2018 : 8h30/12h – 14h/16h30.

Cantine : vu l'augmentation du nombre d'enfants prenant leur repas à la cantine scolaire, celle-ci pourrait être transférée à la salle des fêtes à la rentrée si le nombre journalier d'enfants dépasse régulièrement 80.

Rendez-vous info gendarmerie : le 6 juin 2018 à 20h à la salle des fêtes, toute la population est invitée.

Vidéo surveillance dans le village : en cours de réflexion.

Mutuelle communale : le conseil ne donne pas son accord.

FCBM : demande à ce que la porte extérieure de la buvette soit remplacée, le conseil donne son accord.

Travaux salle des sports : les travaux de réfection de 2 murs intérieurs nord et sud auront lieu du 22 juin au 8 juillet. La salle sera fermée pendant cette période.

Audit interne : Madame le Maire propose que lors du prochain conseil, chaque conseiller s'exprime sur 2 ou 3 points positifs ou négatifs, tout en restant constructif, sur le mandat.

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil le 11 juillet 2018 à 20h.